

Paris, le 21 mars 2014

## Communiqué de presse UNPT

### **Plants de ferme : un accord finalement signé**

L'UNPT se réjouit de la signature au niveau du GNIS d'un accord sur la pratique de l'auto-production de plant, accord qui était en discussion depuis de nombreux mois.

Désormais, toutes les variétés de pommes de terre vont pouvoir être librement multipliées par le producteur sans risquer d'être attaqué pour contrefaçon. L'accord stipule également le renoncement des obtenteurs à toute nouvelle procédure judiciaire relative aux droits d'obteneurs pour les années antérieures à l'accord.

L'utilisateur de plant autoproduit devra se déclarer et s'acquitter d'un droit d'obteneur à hauteur de 75% du montant officiel du plant certifié. Ces droits permettront de contribuer au financement de la recherche variétale, ce dont se félicite l'UNPT.

L'accord permet en outre la traduction pour les auto-producteurs de plant de la réglementation sanitaire en vigueur vis-à-vis de la détection des bactéries et des nématodes à kystes. «Le maintien du territoire sain en France est un atout que nous devons préserver. Il est essentiel dans le développement économique des filières et permet de conforter nos débouchés, à la fois sur le marché national mais également sur l'export» a déclaré Arnaud DELACOUR, nouveau Président de l'UNPT. Il en a profité pour remercier chaleureusement Patrick TRILLON, pour son engagement sans faille dans cette finalisation.

Les conditions techniques d'application de cet accord doivent maintenant être élaborées dans les 2 mois. L'UNPT veillera, à travers ce règlement, que cet accord soit réellement applicable sur le terrain à l'ensemble des producteurs de pommes de terre et ceci à des coûts raisonnables, de manière lisible, simple et efficace.

*Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN*

*Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43*

*Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35*

*Courriel: [fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org](mailto:fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org)*

*Web: [www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)*